VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
26 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	21
Pouvoirs :	6
Excusés ou absents :	2

Date d'affichage :
26 mars 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme VAN DE WALLE à M. JOLY, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, Mme MARGUERITAT à M. PATIN, Mme FERNANDES à Mme LEFEBVRE, M. DA ROCHA à M. SALAK et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

043-2025 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOIS – Entreprise SAMMARCHE / Service Emploi

8.6. Emploi, formation professionnelle

M. GATTEFIN présente ce dossier

Le Service Emploi municipal a pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les demandeurs d'emplois dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Le constat met en évidence que certains demandeurs d'emplois du territoire présentent des risques importants d'exclusion, liés notamment à l'isolement, à la souffrance psychologique, à l'absence d'estime et de confiance en soi.

Ces difficultés sont souvent des obstacles à l'accès et au maintien dans l'emploi. Dans ce contexte et depuis trois ans, le service emploi propose une prestation « Ecoute psychologique »

La prestation « Ecoute psychologique pour les demandeurs d'emplois de plus de 25 ans, proposée par l'entreprise SAMMARCHE, a pour principal objectif de :

- Favoriser l'émergence d'un projet professionnel
- Cerner et analyser les freins psychologiques déterminants dans l'accès à l'emploi
- Favoriser la reformulation et l'expression des difficultés.

Cette prestation animée par une psychologue du travail s'articule autour d'entretiens individuels et confidentiels avec les bénéficiaires qui se déroulent au service emploi.

Dans certaine situation des actions collectives peuvent être mise en place.

La prescription de cette mesure est effectuée par le conseiller du service emploi chargée du suivi des demandeurs.

La présente convention détermine les modalités de mise en œuvre de la mesure dont les tarifs d'intervention.

Elle est établie pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027

Les tarifs d'interventions sont les suivants :

- Entretien individuel (forfait) : 47 €
- Participation a des actions ou réunions collectives (forfait) :38 €
- Indemnités kilométriques : 0.65 €/km

Les crédits nécessaires sont prévus sur l'exercice budgétaire en cours.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Affaires Générales, Etat Civil, Anciens Combattants, Développement Economique » du 17 mars 2025,

Le Conseil municipal, après débat, à l'unanimité :

- Prend connaissance et approuve les termes de la convention présentée,
- Autorise Monsieur le maire ou son adjoint délégué à signer la convention avec l'entreprise SAMMARCHE et tout autre document afférant à ce dossier
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

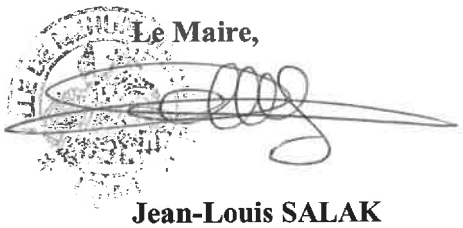

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Fabienne THIAULT

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / Avril / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr